

Conditions générales

Version du 1^{er} octobre 2023

Windy Sam est le nom commercial de l'Entreprise Individuelle Samuel Delcominette.

Siège social : Manufacture de la Glisse, 11370 Leucate

SIRET : 90302282000018

Tél: 06 21 43 06 33

Courriel: contact@windysam.com

Année de création : 2021

ARTICLE 1 CONDITIONS D'APPLICATION

Les présentes conditions générales détaillent les activités, droits et obligations de l'Entreprise Individuelle Samuel Delcominette sous le nom commercial Windy Sam (ci-après **Windy Sam**) et de tout client, consommateur ou professionnel, dans le cadre de réparations proposées sur le site internet www.windysam.com ou via les réseaux sociaux ou en atelier (entre-autres : kitesurf, wingfoil, bateau, windsurf, char à voile, parapente, ou et tout accessoire de ce matériel ou autre sport aérotracté ou autre sport de glisse). Toute(s) prestation(s) accomplie(s) par Windy Sam implique(nt) donc l'adhésion sans réserve du client aux présentes conditions générales de réparation et la non-application des conditions générales du client de Windy Sam, si existantes.

Le client reconnaît avoir eu la possibilité de prendre connaissance des conditions générales avant la prestation en atelier ou via le site internet www.windysam.com et avoir compris la portée des présentes conditions générales.

Windy Sam se réserve la possibilité de les adapter ou de les modifier à tout moment. Les conditions générales de réparation applicables sont celles en vigueur au jour de la date d'acceptation du devis et prévalent sur toutes versions antérieures ou postérieures.

ARTICLE 2 PRESTATIONS EFFECTUEES

Tout devis établi par Windy Sam est réalisé sur la base des seules informations communiquées par le client et avant examen détaillé du matériel par Windy Sam. Il s'agit donc d'un devis estimatif susceptible d'être modifié après examen plus approfondi du matériel, ou lors de la réparation. En effet, certaines prestations nécessitent que des pièces soient déposées pour déterminer avec certitude les références de pièces et la main d'œuvre nécessaire à la réalisation des travaux.

Windy Sam s'engage à réaliser les prestations et travaux inscrits sur le devis sauf cas de force majeure, ou impossibilité de se procurer les pièces nécessaires.

Windy Sam n'est pas responsable des majorations de prix que lui imposeraient ses propres fournisseurs et que Windy Sam estimerait devoir répercuter sur le client.

Windy Sam informe le client si le montant des réparations excède la valeur du matériel en réparation.

Windy Sam se réserve le droit de refuser d'exécuter la prestation en cas d'installation de produits non homologués, de produits d'occasions et, plus largement, dans le cas où la prestation ne peut pas être réalisée dans les règles de l'art.

ARTICLE 3 TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

Si, au cours de la prestation, il s'avère que des travaux supplémentaires (liés à la prestation demandée ou à la sécurité) doivent être réalisés, Windy Sam en informe le client. Ce dernier accepte dès à présent de donner son consentement sur ces travaux supplémentaires par téléphone, SMS ou par mail.

ARTICLE 4 LIVRAISON ET DELAIS

En application des articles L111-1 3° et L216-1 du Code de la consommation, si applicables, Windy Sam communique au client une date limite d'exécution de la prestation de service à réaliser en atelier sur le matériel.

Windy Sam s'efforcera de respecter la date limite d'exécution de la prestation telle qu'indiquée au client, sauf cas de force majeure.

Les horaires d'exécution indiqués sur le site internet de Windy Sam, sur des affiches publicitaires ou sur les réseaux sociaux tels que Facebook, Instagram, TikTok ou sur le devis sont donnés à titre purement indicatif. Windy Sam mettra tout en œuvre pour exécuter les prestations indiquées sur le devis à la date indiquée, mais ne peut pas être tenu

pour responsable en cas de dépassement raisonnable de l'horaire indiqué. En cas de retard de la part du client lors du dépôt ou l'envoi de son matériel, Windy Sam se réserve le droit de refuser le matériel et/ou prévoira un nouveau rendez-vous pour la prise en charge du matériel. Les clients seront informés par téléphone, SMS ou email lorsque leur matériel est prêt.

ARTICLE 5 GARDE DU MATERIEL

Le dépôt du matériel est accessoire à la prestation de réparation ou de contrôle du matériel. Sa facturation est incluse dans le montant de la réparation. Ce dépôt est fait dans le seul intérêt du client.

Windy Sam apportera le plus grand soin à la conservation du matériel confié, et ce, conformément à l'article 1927 du Code civil. Aussi, en sa qualité de dépositaire, Windy Sam apportera, dans la garde de la chose déposée, les mêmes soins qu'il apporte dans la garde des choses qui lui appartiennent.

Si le retrait du matériel réparé est prévu directement à l'atelier, Windy Sam supporte la responsabilité de la garde du matériel réparé durant 2 mois à dater de la date du dépôt par le client, sauf cas de force majeure. Au-delà des 2 mois de garde, Windy Sam n'est en aucun cas responsable en cas de détérioration du matériel stocké comme l'incendie, le vol ou la détérioration. Si le retrait est prévu en dehors de l'atelier, la garde du matériel est assumée intégralement par le client dès le moment où le matériel quitte l'atelier de Windy Sam. Windy Sam ne peut être tenu responsable en cas de dommages survenus durant le transport du matériel pour le compte du client. Windy Sam ne peut également être tenu responsable en cas de dommages survenus durant le transport ou la garde du matériel pour le compte du client, lorsque ces prestations ont lieu dans le cadre de compétitions, de défis, de courses ou évènements survenant hors de l'atelier de Windy Sam, et à l'occasion desquels du matériel serait remis à Windy Sam. Dans ce cas, le client est informé du fait que le matériel reste sous son entière responsabilité.

ARTICLE 6 QUALITE DE LA PRESTATION ET GARANTIE

Windy Sam garantit que la prestation demandée est réalisée conformément au devis accepté et signé par le client.

Les travaux sont effectués conformément aux règles de l'art.

Windy Sam est soucieux d'offrir le meilleur service à ses clients. C'est pourquoi les réparations de Windy Sam sont garanties 12 mois, sans préjudice de l'article 10 (concernant les boudins en PU et collages, voir article 10).

Ce qui est couvert par la présente garantie :

- tout défaut de réparation par nos soins ou défaut dans les matériaux fournis par Windy Sam concernant une réparation effectuée par Windy Sam sur du matériel tel que défini à l'article 1^{er}.

Ce qui n'est pas couvert par la présente garantie :

- le contrôle (préventif ou autre) du matériel
- toute réparation de valve ou de boudin en PU de kitesurf ou de wingfoil ou toute autre opération de soudure ou de collage (se reporter à l'article 10).
- tout type d'usure
- dommages environnementaux - températures élevées, soleil/UV, humidité, abrasion, sable et vent
- dommages causés par une mauvaise utilisation, les vagues, les collisions/impacts violents, les abus, la négligence, les erreurs d'utilisation, les objets étrangers
- dommages causés par une erreur d'assemblage ou de configuration par le client ou l'intervention d'une tierce personne
- toute intervention à des fins de développements, tests, essais, records ou défis (à titre d'exemple et de manière non limitative, les prototypes)
- réparations ou modifications non effectuées par Windy Sam
- produits utilisés en dehors de leur utilisation prévue, y compris les charges lourdes/surcharge
- dommages causés par un défaut de conception de la part du concepteur ou du fabricant du matériel réparé.

Pour faire jouer la présente garantie, le client doit se rapprocher de Windy Sam avant toute intervention par une tierce personne, à des fins de constatation. Si Windy Sam estime que le produit est couvert par la garantie, Windy Sam décidera de le réparer. Les pièces de remplacement et la main d'œuvre sont gratuites, les frais d'expédition restent en revanche à votre charge. Les frais de réexpédition seront à charge de Windy Sam, si Windy Sam estime que le produit est couvert par la garantie.

Pour ce qui est des biens vendus par Windy Sam, Windy Sam reste tenue par la garantie légale de conformité (article L217-4 du Code de la consommation) et la garantie contre les vices cachés dans les conditions prévues aux articles 1641 à 1649 du Code civil (voir nos Conditions générales de **vente**).

ARTICLE 7 RESPONSABILITE

La pratique du bateau, du kitesurf, du wingfoil ou la planche à voile ou tout autre sport tel que décrit à l'article 1^{er} sont des sports à risques que les clients exercent sous leur seule responsabilité. En conséquence, la responsabilité de Windy Sam ne pourra pas être mise en œuvre si le matériel réparé est lié à un accident avec son propriétaire ou une tierce personne, et ce même en cas d'application de la garantie prévue à l'article 6 ou à l'article 10 des présentes conditions générales.

Windy Sam répare le matériel dans les règles de l'art mais n'est pas responsable du matériel réparé en aucune manière.

Le client peut demander à Windy Sam des renseignements sur les prestations réalisées ou que les pièces usagées de son matériel lui soient remises. Cette demande doit toutefois être précisée *avant* l'acceptation du devis réparation.

Afin de garantir la sécurité de ses clients, Windy Sam s'engage à mettre en garde le client lorsque ses prestataires ont pu observer, dans le cadre de la prestation et dans la mesure du possible, des éléments que Windy Sam estime devoir être portés à la connaissance du propriétaire. En aucun cas cela ne signifie que le matériel a fait l'objet d'un contrôle exhaustif.

Il incombe au client de prendre connaissance des informations qui figurent éventuellement sur la facture ou qui ont été portés à sa connaissance lors de la remise du matériel par tout autre moyen et d'en observer les recommandations.

En tout état de cause, Windy Sam ne peut également pas être tenue responsable de tout préjudice n'ayant pas un caractère direct avec les produits livrés (notamment manque à gagner, perte d'une chance, perte de réputation, etc.).

En tout état de cause, la responsabilité de Windy Sam ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure.

ARTICLE 8 PAIEMENT

Sauf contre-indication exprimée sur le devis établi par Windy Sam et signé par le client, les prestations commandées doivent être payées comptant avant que le client ne récupère son matériel.

ARTICLE 9 DEFAUT DE PAIEMENT – RETENTION - CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

En cas de refus de paiement, Windy Sam se réserve le droit d'exercer son droit de rétention sur ledit matériel, sans préjudice de son droit de réclamer des dommages et intérêts, soit à raison de l'inexécution de l'obligation, soit à raison du retard dans l'exécution. Par non-paiement au sens de la présente clause, il faut entendre toutes les sommes dues et non encaissées par Windy Sam. Le débiteur devra rembourser à Windy Sam tous les frais occasionnés par le recouvrement des sommes non payées, y compris en cela une indemnité forfaitaire de 50 EUR, correspondant aux frais de dossier, sans préjudice de tout autre dommage et intérêt. Une pénalité de retard au taux d'intérêt légal sera également appliquée en cas de non-paiement au sens de la présente clause. Lorsque les produits vendus ne sont pas intégralement payés, Windy Sam s'en réserve la propriété jusqu'à complet paiement du prix en principal et des accessoires correspondants, en vertu de l'article 2286 du Code civil.

ARTICLE 10 CONDITIONS PARTICULIERES A LA REPARATION DE BOUDIN EN PU ET COLLAGES

Par dérogation à l'article 6 des présentes Conditions générales, les réparations de boudins en PU (boudins bord attaque kitesurf / wing, boudins latte kitesurf / wing) ou toute autre opération de soudure ou de collage de quelque nature que ce soit (par exemple, valves, néoprène, Dacron) bénéficient d'une garantie réduite à une durée de 3 mois. Cette garantie concerne les défauts suivants :

- Fuite constatée au niveau de la réparation effectuée par Windy Sam
- Le garantie sera systématiquement refusée dans les cas suivants:
- Montage sans utilisation de talc.
 - Hernie d'une latte entre la valve et le bord d'attaque.

- Hernie d'une latte ou d'un bord d'attaque à son extrémité résultant d'un oubli de fermeture du velcro ou de la fermeture éclair.
- D'une manière générale toutes les hernies résultant d'une mauvaise mise en place ou d'une détérioration de l'enveloppe externe de l'aile.
- Trous divers sur le boudin dus à une agression extérieure.
- Tout type d'usure
- Dommages environnementaux - températures élevées, soleil/UV, humidité, sable et vent
- Dommages causés par une mauvaise utilisation, les vagues, les collisions/impacts violents, les abus, la négligence, les erreurs d'utilisation, les objets étrangers
- Dommages causés par une erreur d'assemblage ou de configuration par le client ou l'intervention d'une tierce personne
- Réparations ou modifications non effectuées par Windy Sam
- Produits utilisés en dehors de leur utilisation prévue, y compris les charges lourdes/surcharge
- Dommages causés par un défaut de conception de la part du concepteur ou du fabricant du matériel réparé.

Demande en garantie :

Merci de nous envoyer directement un mail à l'adresse contact@windysam.com en décrivant rapidement le problème rencontré et joignez les éléments suivants :

- Plusieurs photos comprenant une vue d'ensemble, le (les) endroit(s) défectueux

- Une copie de la facture ou du devis

Suivant le cas nous pourrons être amenés à vous demander de nous retourner le boudin. Si Windy Sam estime que votre produit est couvert par la présente garantie, Windy Sam décidera de le réparer. Les pièces de remplacement et la main d'œuvre sont gratuites, les frais d'expédition restent en revanche à votre charge. Les frais de réexpédition seront à charge de Windy Sam, si Windy Sam estime que le produit est couvert par la garantie.

ARTICLE 11 RECLAMATIONS

Le Client est tenu de contrôler la prestation livrée immédiatement au moment de la remise ou de la livraison, afin de vérifier sa conformité avec le devis et la présence de dommages visibles au terme d'un examen attentif et scrupuleux.

Si les biens présentent des signes visibles d'endommagement, le client est tenu de refuser les biens livrés ou de ne les accepter que moyennant une réserve écrite signée par Windy Sam.

A défaut de refus ou de réserve écrite contresignée, le client est censé avoir accepté la prestation comme étant conforme, en qualité et quantité, à ce qui était prévu.

Pour toute réclamation, le client peut contacter Windy Sam : contact@windysam.com

En cas d'échec de ce processus, conformément aux articles L612-1 et suivants du Code de la consommation, le client a la possibilité de saisir gratuitement un médiateur agréé par la Commission d'Evaluation et de Contrôle de la Médiation, afin de lui soumettre toute réclamation liée à un achat d'un produit en magasin ou à la réalisation d'une prestation de service, introduite au cours des douze (12) derniers mois. La solution proposée par le Médiateur ne s'impose pas aux parties, qui restent libres à tout moment de sortir du processus de Médiation.

Le client ne peut jamais, sous prétexte de réclamation formulée par lui à l'encontre de Windy Sam, retenir tout ou partie des sommes dues par lui à cette dernière, ni opérer une compensation.

ARTICLE 12 PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Windy Sam collecte vos informations nominatives pour la gestion de vos commandes et le suivi de nos relations commerciales. Elles peuvent être retrasmises à nos partenaires exclusivement pour l'exécution de vos commandes, conformément aux présentes conditions générales

Windy Sam s'engage à préserver la confidentialité des informations éventuellement fournies en ligne par l'internaute. Toute information personnelle que l'internaute serait amené à transmettre à Windy Sam pour l'utilisation de certains services est soumise aux dispositions de la Loi n° 78-17 Informatique et Libertés du 06 janvier 1978.

L'internaute dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations personnelles le concernant qu'il peut exercer à tout moment en adressant un courrier à notre adresse.

ARTICLE 13 PROPRIETE INTELLECTUELLE

La reproduction, la transformation ou l'utilisation de tout ou partie de ces éléments est soumise à autorisation préalable et écrite de Windy Sam. Toute reproduction et toute utilisation de copies réalisées à d'autres fins étant expressément interdites. Toute autre utilisation est constitutive de contrefaçon et sanctionnée au titre de la Propriété Intellectuelle.

Il est également interdit de copier, modifier, créer une œuvre dérivée, inverser la conception ou l'assemblage ou de toute autre manière tenter de trouver le code source (à l'exception des cas prévus par la loi), vendre, attribuer, sous-licencier ou transférer de quelque manière que ce soit tout droit afférant à ces éléments. De même, il est également interdit de modifier le logiciel ou d'utiliser des versions modifiées des logiciels et notamment (sans que cette énumération soit limitative) en vue d'obtenir un accès non autorisé au service et d'accéder au site par un autre moyen que l'interface qui vous est fournie par Windy Sam à cet effet. Windy Sam se réserve le droit de demander des dommages et intérêts en cas de (tentative de) contrefaçon et plus généralement d'atteinte à ses droits de propriété intellectuelle.

ARTICLE 14 TRIBUNAL COMPETENT

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant les juridictions de Narbonne.

La loi française est la seule applicable.